

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DLH 1218 Subvention (1.107.774 euros) et convention pluriannuelle avec l'association PACT Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise (8e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 relatif à la signature de la convention pluriannuelle pour l'attribution d'une subvention à l'association PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Association PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise une subvention de 1.107.774 € pour 2015.

Article 3 : La dépense sera imputée, sous réserve d'inscription des crédits au budget 2015, au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70, compte budgétaire VF 65002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.